



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 09 /CNDH/2026

Relatif aux affrontements intercommunautaires dans la Province du Wadi Fira
(Département du Dar Tama)

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) suit avec une vive préoccupation l'évolution de la situation sécuritaire et humanitaire dans la province du Wadi Fira, en particulier dans le Département du Dar Tama, à la suite des affrontements intercommunautaires meurtriers survenus ces derniers jours.

Très attristée par ces événements, la CNDH :

- réaffirme son ferme attachement au règlement pacifique des conflits ;
- s'insurge contre toute atteinte au droit à la vie et à l'intégrité physique ;
- invite les parties en conflits à faire preuve de retenue et à privilégier le dialogue, la tolérance et les mécanismes pacifiques de règlement des différends, dans le respect des valeurs républicaines et des droits fondamentaux ;
- salue les efforts déployés par les autorités publiques en vue de rétablir l'ordre, la sécurité et d'apporter une assistance aux personnes affectées ;
- encourage la poursuite de ces actions, notamment à travers la mise en œuvre de mesures appropriées visant à prévenir toute escalade de la violence et à renforcer la protection des civils ;
- souligne l'importance d'établir les responsabilités, dans le strict respect des procédures légales, afin que les coupables et/ou complices répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes ;

La CNDH rappelle que la diversité culturelle et communautaire du Tchad constitue un atout majeur pour la cohésion nationale. Elle ne saurait, en aucun cas, être instrumentalisée comme facteur de division ou de confrontation.

La CNDH réaffirme sa disponibilité à accompagner toutes initiatives visant à promouvoir la paix, la cohésion sociale et la prévention des conflits, et demeure pleinement engagée dans le suivi de la situation en vue de contribuer à la protection effective des droits humains sur l'ensemble du territoire national.